CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO:

R-3897-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Requérante

C.

L'UNION DES MUNICICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Intervenante

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE M. PIERRE PRÉVOST

(Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie chap. R-6.01, a. 113 et 115)

Je, soussigné, Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud, Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec;
- 2. J'ai préparé à ce titre un mémoire dans le cadre du dossier R3897-2014. Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité - Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033;
- 3. Ce mémoire est versé au dossier comme pièce C-UMQ-0016:
- 4. J'ai également préparé la présentation power point de la preuve versée au dossier au soutien de mon témoignage;
- 5. Tous les faits allégués dans le mémoire C-UMQ-0016 de même que dans la présentation power point de la preuve sont vrais;
- 6. J'adopte ce mémoire de même que la présentation power point à titre de preuve pour l'Union des municipalités du Québec.

ET J'AI SIGNÉ

Affirmé solennellement devant moi à Montréal, ce 26 septembre 2016

Commissaire à l'assermentation pol tous les districts du Québec

PIERRE PRÉVOST